

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 364 Rect.

présenté par
M. Brard
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 12

Dans l'alinéa 4 de cet article, supprimer les mots :

« de la personnalité et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La définition et l'évaluation de ces notions sont beaucoup trop aléatoires et imprécises pour pouvoir les retenir dans un texte normatif.